

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mercredi 27 avril 2022 à 17 h 00, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Rajotte.

Est également présente, madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance et constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2 Ordre du jour – Adoption

134-04-2022

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Robert Chevrier,
Appuyée par le conseiller monsieur Pierre Paré,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis:

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance et constatation du quorum;
- 2- Ordre du jour – Adoption;
- 3- Construction d'une station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS)
– Octroi – Approbation;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de la séance.

3 Construction d'une station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS) – Octroi – Approbation

135-04-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et que le délai maximal pour sa mise en service est au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les plans et devis numéro W1100-003 préparés par la firme WaterOclean inc. pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS);

CONSIDÉRANT le devis publié sur SEAO le 15 novembre 2021, numéro de référence 1544118;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le lundi 31 mars 2022, à 11 h 05, par la directrice générale, accompagnée de deux témoins, laquelle a été enregistrée et est disponible sur le site Internet de la Municipalité, dont deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT que les soumissions et la conformité ont été vérifiées et validées par la firme d'ingénierie et ont également été transmises au service d'infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission reçue et conforme a été déposée par la compagnie Nordmec construction inc., au montant avant taxes de 5 180 120 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est assurée de la disponibilité financière par le biais d'un règlement d'emprunt, entré en vigueur le 25 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Martin Doucet,
Appuyée par le conseiller monsieur Robert Chevrier,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'OCTROYER à Nordmec construction inc. le contrat de construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS) pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, selon les critères et spécifications qui appert aux plans et devis numéro W1100-003 et tel que stipulé à la soumission déposée par Nordmec construction inc., au montant de 5 180 120 \$, avant les taxes applicables.

4 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

5 Clôture de la séance

136-04-2022

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Hélène Dufault,
Appuyée par le conseiller monsieur Daniel Plante,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

DE LEVER la séance à 17 h 05.

La directrice générale et
greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA

Le maire,



Réjean Rajotte